

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

DATE DE CONVOCATION

12-12-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

12-12-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 25
VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2023-12-18 - N°68

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

21 DEC. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN
Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON,
Monsieur Thierry SOULIER, Madame Nathalie DENECE, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Pascal BEL ANGE, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC.

Absents représentés :

| | | |
|---------------|-----------------|--------------|
| M. DUBERGER | donne pouvoir à | Mme MARINHO |
| Mme PENDARIES | donne pouvoir à | M. PENDARIES |
| Mme NGANTCHUE | donne pouvoir à | Mme FABRE |

Absent non représenté :

Monsieur Sébastien DIAZ

Secrétaire de séance : Mme Christelle PELOUIN

**OBJET : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA
SECTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

OBJET : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Sur proposition de Monsieur Pascal VENTALON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-1, stipulant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement,

VU l'avis de la commission FINANCES réunie le 07 décembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité, avant le vote du budget primitif au cours du 1^{er} trimestre 2024, de pouvoir réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services et donc de pouvoir engager et mandater des dépenses d'investissement,

CONSIDERANT que les crédits ouverts en section d'investissement au budget de 2023 s'élèvent à la somme de 1 624 955.80 € déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette et des restes à réaliser,

CONSIDERANT que le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, soit 406 238.95 €,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE, Mme NGANTCHUE et M. BEL ANGE)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, avant le vote du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2023, soit la somme de 406 238.95 € selon la ventilation ci-dessous :

| Chapitre | Montant total des crédits votés (BP 2023 + DM - RAR) | Ouverture par anticipation proposée en 2024 |
|--|--|---|
| 20 – Immobilisations incorporelles | 178 245.00 | 44 561.25 |
| 204 – Subventions d'équipement versées | 1 320.00 | 330.00 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 987 390.80 | 246 847.70 |
| 23- Immobilisations en cours | 458 000.00 | 114 500.00 |
| TOTAL | 1 624 955.80 | 406 238.95 |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 18 décembre 2023

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

